

## Analyse du document sur la gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

Le but du document sur la gamme de services<sup>1</sup> est de répondre à la volonté « que chaque personne puisse avoir accès à une étendue complète et diversifiée de services, et ce, partout au Québec<sup>2</sup>. »

Cela doit s'exercer dans le respect des principes organisationnels d'intégration, de hiérarchisation et de continuité des services.

La gamme de service veut tenir compte de l'ensemble des services existants et offerts par les partenaires (organismes communautaires, réseau de l'éducation, municipalités, autres secteurs du réseau de la santé et des services sociaux, etc.). La gamme de services se veut complémentaire à ce que d'autres secteurs ou partenaires réalisent.

La gamme de services introduit essentiellement deux choses :

- Une offre de services intégrés, complémentaires et continus
- Un reclassement des services



<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Four une intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience, Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme*, Gouvernement du Québec, 2021.

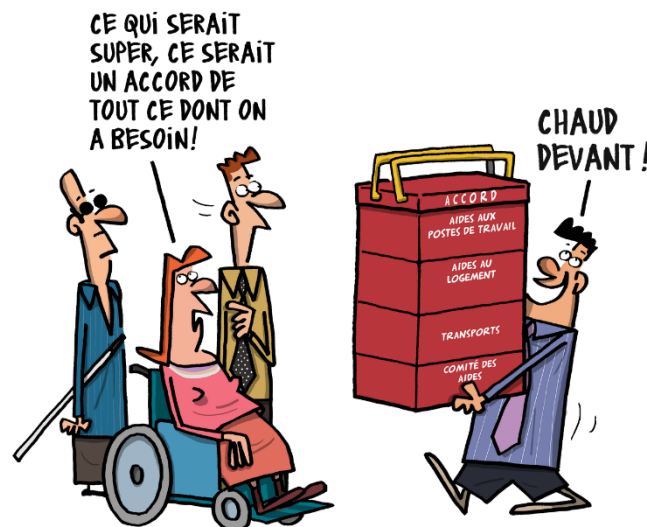
<sup>2</sup> *Idem*, p. i.

## Une offre de services intégrés et complémentaires et continus

L'intégration des services passe nécessairement par la contribution des différents acteurs du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des partenaires intersectoriels. Ainsi, l'organisation des services doit prendre en compte les services des autres partenaires et, c'est là un élément très important du document sur la gamme de services, **permettre une plus grande perméabilité entre les niveaux de services et les secteurs**. Sans aller jusqu'à transdisciplinarité<sup>3</sup>, on ouvre ici la porte à une plus grande flexibilité pour assurer tous les services en tenant compte des réalités locales et régionales spécifiques.

Par ailleurs, la hiérarchisation des services vise à assurer le bon service à la bonne personne par le bon intervenant au bon moment. Il faut une meilleure complémentarité entre les services spécifiques, spécialisés et surspécialisés et ne pas créer des barrières entre eux. Ainsi, et cela est sans doute l'un des éléments les plus importants du document sur la gamme de services, **« les services offerts selon les divers niveaux de spécialisation ne sont pas mutuellement exclusifs puisqu'ils peuvent être offerts les uns après les autres aussi bien que simultanément. »**

Enfin, le document sur la gamme de service introduit (quoique déjà amorcé dans le cadre de référence pour l'organisation des services<sup>4</sup>) des principes cliniques incontournables : répondre aux besoins selon le projet de vie de la personne, assurer la précocité des services et une planification et un suivi des transitions



<sup>3</sup> La transdisciplinarité permet de traverser les frontières entre les disciplines offrant ainsi une plus grande flexibilité dans les services donnés.

<sup>4</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Vers une meilleure intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience, cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme*, Gouvernement du Québec, 2017



## Services de soutien et d'accompagnement

Il s'agit essentiellement des services de proximité offerts dans les différents milieux de vie de la personne (domicile, école, travail, loisir, etc.). Ils regroupent les services suivants :

- Services d'aide à domicile :
  - Assistance personnelle (qui inclut les activités de la vie quotidienne [AVQ])
  - Activités de la vie domestique (AVD)
  - Soutien civique
  - Assistance à l'apprentissage
  - Appui aux tâches familiales (qui inclut l'assistance aux rôles parentaux)
  - Livraison de repas à domicile, d'accompagnement, de visites d'amitié, etc.

- Services résidentiels

Cela inclut les activités suivantes :

- Accompagnement de la personne pour la recherche d'un autre milieu de vie
  - Pairage optimal personne et ressource d'hébergement
  - Évaluation et révision régulières des besoins et des services requis;
  - Planification des transitions
  - Formation et soutien des personnes-ressources
- Soutien aux activités valorisante et significative

- Activités de jour
- Activités contributives

- Services de soutien aux familles et aux proches

Cela inclut :

- Le gardiennage
- Le répit
- Le dépannage
- L'appui aux tâches quotidiennes (cela consiste à relayer les proches pour les tâches quotidiennes (soins donnés à l'enfant, aide aux devoirs, etc.)
- Services psychosociaux



## Services de développement ou de reprise des habitudes de vie

Ces services « visent l'acquisition ou récupération d'habiletés, le développement de capacités ainsi que la réduction d'incapacités et d'obstacles, en vue d'éliminer ou de réduire les situations de handicap, qui sont nécessaires à une participation active aux différentes habitudes de vie de la personne<sup>5</sup>. » Cela correspond essentiellement aux services d'adaptation ou de réadaptation tels que définis actuellement (il s'agit essentiellement d'un changement de vocabulaire).

Cela comprend :

- Services de développement de l'enfant
- Services de développement de l'autonomie personnelle
- Services de développement des responsabilités et de l'autonomie sociorésidentielles
- Services de développement de la communication et de la vie sociale, affective et sexuelle
- Services d'intégration dans les loisirs et d'intégration communautaire
- Services d'intégration scolaire et d'intégration socioprofessionnelle

Ces services impliquent notamment des interventions d'évaluation des besoins et des situations pouvant mener à des situations de handicap, de développement des capacités pour la réalisation d'habitudes de vie, de stratégies adaptatives et d'intégration dans le milieu de vie.



---

<sup>5</sup> *Ibidem* page 18

## Services de soutien aux partenaires et à la collectivité

« Ces services visent à appuyer les partenaires de la société civile dans l'exercice de leur mandat spécifique dans une perspective d'actions concertées. Ils visent à faciliter la mobilisation et l'action des partenaires vers la création de facilitateurs et à éliminer les obstacles en vue de favoriser la participation sociale des personnes présentant une déficience ou un TSA<sup>6</sup>. »

Cela se traduit par des activités de concertation, de partenariat, de transfert d'expertise, de soutien-conseil, etc.



---

<sup>6</sup> *Idem page 22*

## Conclusion

Le document de la gamme de services re situe les interventions des « centres de réadaptation » (intégrés dans les CIUSSS et CISSS) selon une nouvelle présentation des services rendus. Au lieu d'élargir le concept d'adaptation et de réadaptation, on fait disparaître le recours à ce concept dans la définition des services. Les véritables activités d'adaptation et de réadaptation se retrouvent spécifiquement dans les Services de développement ou de reprise des habitudes de vie. Les autres activités de ce qu'étaient les centres de réadaptation se retrouvent dans les services de soutien et d'accompagnement et dans les services de soutien aux partenariats et à la collectivité.

Par ailleurs, en cohérence avec le Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme, le document permet plus de perméabilité entre les services du réseau et avec les autres services donnés par les partenaires.

Il s'agit d'une nouvelle façon d'envisager les services sans pour autant être une grande révolution dans les activités des établissements.

